

LE RISQUE MAITRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ

RAPPORT ANNUEL 2016



MEMBRE
DU RÉSEAU
globus
www.globus.com

Assinco 

Filiale du Groupe BGFIBank

1	PARTIE 1 - LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3	PARTIE 2 - AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'ASSINCO
3	Aperçu général
3	- Une compagnie d'assurance performante
4	- Une année 2016 de transition pour préparer le développement
4	- Des finances saines, des équipes jeunes, des produits innovants et des projets structurants au service de l'avenir
6	Focus - Protection SAPHIR : la bancassurance en ordre de marche
7	Les principaux indicateurs de gestion
8	La composition du capital d'Assinco S.A.
8	Extraits du bilan social au 31/12/2016
9	PARTIE 3 - L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE
9	Les organes de gouvernance
10	L'organigramme
11	Les instances de gouvernance
13	PARTIE 4 - LE RAPPORT FINANCIER
13	Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
15	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
16	Bilan au 31 décembre 2016
18	Compte d'exploitation générale au 31 décembre 2016
20	Compte général de pertes et profits au 31 décembre 2016
22	Les engagements réglementés et leur couverture – dommage
23	Calcul de la marge de solvabilité – dommage
24	LES RÉSEAUX D'ASSINCO
24	- Réassureurs et partenaires internationaux
24	- Intermédiaires au Gabon
24	- Membres du réseau Globus



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRUDENCE - INNOVATION - REFONDATION

L'exercice 2016 a été marqué par un environnement conjoncturel difficile et une performance contrastée de la compagnie. Les difficultés rencontrées par l'ensemble des compagnies du marché et la concurrence accrue ont impacté la rentabilité de l'entreprise.

Par ailleurs, cette année de transition a été l'occasion d'entamer des étapes clés de la refondation.

Afin de mettre en œuvre le nouveau plan stratégique, le conseil d'administration a été à l'origine de quatre actions majeures :

- le rajeunissement du comité de direction afin de concrétiser les opportunités du marché actuel ;
- la migration du système d'information vers une nouvelle application automatisée et plus performante ;
- le lancement de la démarche qualité pour améliorer la qualité de service et la satisfaction de nos assurés ;
- le lancement de la bancassurance à travers des packages innovants.

Une gestion prudente et conforme aux exigences réglementaires caractérise les priorités du plan stratégique.

RICHARD AUGUSTE ONOVIET
Président du conseil d'administration

« Une gestion prudente et conforme aux exigences réglementaires caractérise les priorités du plan stratégique d'Assinco, filiale du Groupe BGFIBank spécialisée dans l'assurance. »

LE NOUVEL IMMEUBLE
D'ASSINCO, ACTUELLEMENT
EN CONSTRUCTION, SERA
INAUGURÉ EN 2018



AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'ASSINCO

Aperçu général

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE PERFORMANTE

Créée en 1997 et filiale du Groupe BGFIBank depuis 2011, Assinco est une compagnie d'assurances IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transport) qui se situe au 3^e rang sur sept compagnies d'assurance gabonaises.

Assinco est connue et reconnue sur le marché par les courtiers, les réassureurs, les intermédiaires et les professionnels. Son cœur de cible premier est constitué par les entreprises avec les assurances de dommages et de responsabilité.

Elle bénéficie de collaborateurs polyvalents qui se répartissent par grands pôles : les risques d'entreprises d'un côté et les risques de particuliers de l'autre avec une cellule dédiée aux grands comptes particuliers.

En résumé, la performance d'Assinco repose sur plusieurs facteurs comme autant de points forts et atouts.

- Assinco est le membre gabonais du réseau GLOBUS*, un réseau fédéré d'une trentaine de compagnies d'assurances africaines. Avantages : un apport d'affaires significatif d'entreprises internationales s'implantant au Gabon, des facilités opérationnelles en termes de réassurance, de gestion et de cotations.
- Assinco est filiale du Groupe BGFIBank dont la signature internationale compte en termes d'image et de réputation. Par ailleurs, le client « Groupe BGFIBank »

« Avec 62 collaborateurs dont l'âge moyen est de 39 ans, la filiale, forte de ses ressources humaines dynamiques et de fonds propres très importants (plus de 10 milliards de FCFA) est en capacité d'affronter les difficultés conjoncturelles tout en préparant son développement avec notamment la mise sur le marché de produits de bancassurance. »

est important pour Assinco. Enfin, Assinco peut s'appuyer sur les supports opérationnels et techniques de BGFIBank Holding Corporation (juridique, informatique, contrôle et audit, gouvernance...).

- Assinco, dont les actionnaires sont tous gabonais, peut compter sur un conseil d'administration dont la qualité repose sur l'expérience des administrateurs en matière de gestion et stratégie d'entreprise.



* GLOBUS est un réseau fédéré de plus d'une trentaine de compagnies d'assurances africaines. Il propose une offre globale d'assurances dans une Afrique multilingue avec des polices et des cotations harmonisées. Centre de compétences transnationales, premier réseau d'assurances panafricain, GLOBUS se positionne comme un interlocuteur unique en matière d'assurances pour des pays ayant des droits des sociétés et des législations différentes. (www.globus-network.com)



UNE ANNÉE 2016 DE TRANSITION POUR PRÉPARER LE DÉVELOPPEMENT

En termes d'excellence prévisionnelle pour 2016, Assinco s'est engagée dans le lancement de la démarche qualité qui implique une évolution de son organisation, en particulier le souci de la satisfaction client. C'est une évolution profonde à la fois pour sa façon de travailler mais aussi concernant sa gestion des clients. Pour ce faire elle a constitué une équipe projet qualité qui suit une feuille de route.

« La démarche qualité
est tournée vers
la satisfaction du client. »

En ce qui concerne son système d'information qui datait de 2001, elle a procédé à une migration informatique de l'application métier vers une nouvelle application informatique. Cette dernière intègre non seulement les services digitaux modernes tels que l'envoi des SMS aux clients, le suivi des échéances et même le marketing direct avec les assurés, mais également les applications réglementaires et techniques du métier.

2016 aura été une année de transition avec le lancement de la qualité et l'innovation avec la migration informatique, ce qui permet de refonder Assinco afin de mieux projeter son développement pour les trois années à venir.

Concernant les opportunités de croissance externe, une veille est effectuée sur les marchés à fort potentiel.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le régulateur CIMA a imposé une nouvelle réglementation qui fait passer le capital minimum de 1 milliard à 5 milliards FCFA à l'horizon 2021 avec un palier à 3 milliards en 2019. Assinco répond déjà à ces critères depuis 2014, ce qui représente une sécurité prévisionnelle forte et un avantage concurrentiel certain.

CRÉANCES SUR L'ÉTAT

Les retards de paiement de l'État impactent d'autant plus l'exercice 2016 que le régulateur n'autorise pas à maintenir les primes impayées dans le bilan compte tenu de leur antériorité, même s'il est certain qu'à terme ces créances seront recouvrées. En effet, un acompte a déjà été encaissé au mois de décembre 2016.

DES FINANCES SAINES, DES ÉQUIPES JEUNES, DES PRODUITS INNOVANTS ET DES PROJETS STRUCTURANTS AU SERVICE DE L'AVENIR

Assinco a deux objectifs principaux : opérer une bonne gestion technique et commerciale de son portefeuille de contrats et respecter les exigences réglementaires. Elle veut être une compagnie qui intègre toujours la maîtrise des risques dans son développement conformément à l'ADN prudentiel du Groupe BGFIBank.

Avec le produit Protection SAPHIR (voir focus page 6), Assinco se distingue de la concurrence en proposant un package de garanties en option : utilisation frauduleuse de la carte, garantie accidents individuels ainsi qu'une garantie responsabilité civile de la vie privée. Ceci constitue un pack de garanties que l'on ne retrouve pas sur le marché gabonais.

Assinco est, par ailleurs, maître d'œuvre pour le nouvel immeuble en construction situé en front de mer qu'elle inaugurera en 2018. Il comportera 10 étages dont deux prévus pour le siège social et l'agence.

Les ratios réglementaires de solvabilité sont respectés.

« Assinco veut être
une compagnie qui intègre
toujours la maîtrise des risques
dans son développement
conformément
à l'ADN prudentiel
du Groupe BGFIBank. »



L'ensemble de ces avancées, comme autant de perspectives de développement, s'inscrivent dans le cadre bien compris et partagé du projet d'entreprise du Groupe BGFIBank « Excellence 2020 ».

Quatre axes stratégiques de l'excellence y sont précisés comme autant de fondamentaux :

- ▶ **L'EXCELLENCE COMMERCIALE** orientée clients et métiers,
- ▶ **L'EXCELLENCE HUMAINE** à travers le partage des valeurs du groupe, le renforcement des compétences et la qualité des talents,
- ▶ **L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE** en vue d'optimiser la gouvernance,
- ▶ **L'EXCELLENCE PRÉVISIONNELLE** focalisée sur la gestion et la maîtrise des risques.

Outre les importants investissements immobiliers autorisés par le conseil d'administration, les perspectives 2016 se déclinent également comme suit :

- le respect des ratios de solvabilité réglementaires (états CIMA C4 : couverture des engagements réglementés et C11 : marge de solvabilité) ; soit un taux minimum de 100% ;
- le recouvrement des créances ;
- la rentabilité des fonds propres : 15% minimum ;
- la croissance du résultat technique et des profits.



PROTECTION SAPHIR : LA BANCASSURANCE EN ORDRE DE MARCHÉ

Le slogan de Protection SAPHIR est explicite :

**« POUR 5 000 FCFA SEULEMENT
JE BÉNÉFICIE D'UNE ASSURANCE
SUR MA CARTE DE RETRAIT »**

Protection SAPHIR est un produit packagé, contenant plusieurs garanties d'assurance et proposé avec la carte SAPHIR*.

Les garanties d'assurance concernent l'utilisation frauduleuse de la carte en cas de vol ou de perte, la responsabilité civile de la vie privée, l'assurance individuelle contre les accidents corporels et les frais annexes liés au vol ou à la perte de la carte.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte en cas de vol ou de perte la garantie couvre le remboursement des débits effectués frauduleusement sur le compte de l'assuré après le vol ou la perte de la carte. Le montant remboursé est de 100 000 FCFA par

sinistre et de 200 000 FCFA par an. Soit deux évènements maximum par assuré et par an.

La carte couvre également la responsabilité civile de la vie privée (ou RC Chef de Famille), c'est-à-dire que concrètement elle garantit des conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré en raison des dommages causés à autrui de son propre fait, du fait des personnes dont il a la charge (conjoint, enfants, employés de maisons, etc.), du fait des immeubles qu'il occupe (propriétaire ou locataire) ou du fait des animaux domestiques dont il a la garde.

Les assurés couverts sont le détenteur de la carte et son conjoint non séparé de corps. Les types de dommages garantis concernent les dommages corporels et les dommages matériels. La limite maximum de la garantie est de 75 000 000 FCFA par sinistre et par an avec une franchise par

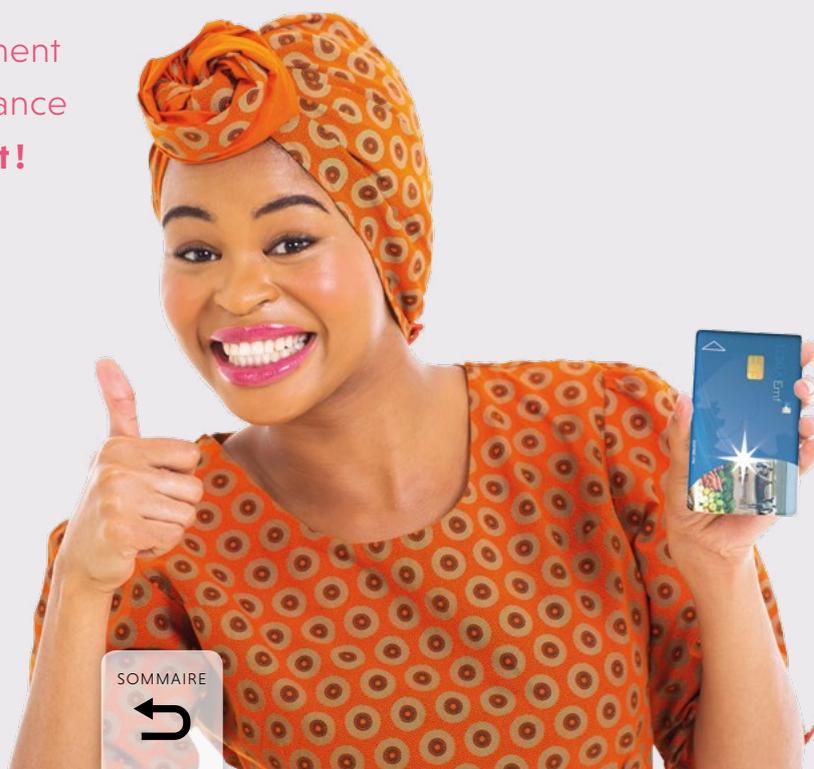
sinistre de 20 000 FCFA. Valable uniquement sur les dommages matériels.

Protection SAPHIR couvre enfin l'assurance Individuelle contre les accidents corporels (ou Individuelle Accidents). Elle garantit ainsi le versement d'un capital à l'assuré ou à ses ayants droit, en cas d'atteinte corporelle à la suite d'un accident. Les évènements garantis sont le décès par accident (versement du capital assuré de 3 000 000 FCFA aux ayants-droit) et l'invalidité suite à un accident (versement d'un capital en fonction du degré d'invalidité). Elle couvre les évènements survenus dans le cadre de la vie privée et de la vie professionnelle.

Concernant la souscription ou la déclaration des sinistres, le client n'a qu'un seul interlocuteur, son conseiller Clientèle en agence bancaire. L'action d'Assinco ne se déroulant qu'en back-office.

Pour **5 000 FCFA** seulement
je bénéficie d'une assurance
sur ma **carte de retrait** !

* Carte de retrait proposée par l'établissement de micro finance Loxia à sa clientèle.



Les principaux indicateurs de gestion

EN MILLIONS
DE FCFA

CHIFFRES CLÉS

	2013	2014	2015	2016
Primes émises	16 602	17 637	17 390	13 568
Primes acquises	15 825	18 616	16 308	13 428
Charge de sinistres brute	5 570	7 878	6 017	4 603
Charge de commissions	2 634	2 684	2 273	1 906
Résultat de réassurance (en faveur des réassureurs)	4 243	4 428	4 923	4 492
Résultat technique net	3 377	3 625	3 145	2 425
Résultat de placement	784	952	957	691
Marge des activités d'assurance (PNB)	4 161	4 577	4 102	3 116
Frais généraux	3 296	3 375	3 384	3 028
RÉSULTAT NET	1 153	808	748	203
Actifs de placement	22 056	21 079	18 795	18 586
Ratio S/P brut de réassurance	35,20%	42,32%	35,73%	34,28%
Ratio S/P net de réassurance	45,39%	48,24%	48,27%	53,60%
Coût d'acquisition	35,72%	34,20%	32,24%	36,37%
Rentabilité des placements	3,55%	4,52%	5,09%	3,72%
Taux de commissions	15,87%	15,22%	13,07%	14,05%
RANG MARCHÉ	4^e	4^e	4^e	3^e

RATIO COMBINÉ

→ net de réassurance : S/P net + coût d'acquisition	81,11%	82,44%	80,51%	89,97%
---	--------	--------	--------	---------------

LA MARGE DE SOLVABILITÉ

Conformément aux dispositions du code CIMA, en son article 433, la marge de solvabilité s'élève à (en XAF) :

Marge requise : 2 348 millions de francs CFA

Marge disponible : 6 048 millions de francs CFA

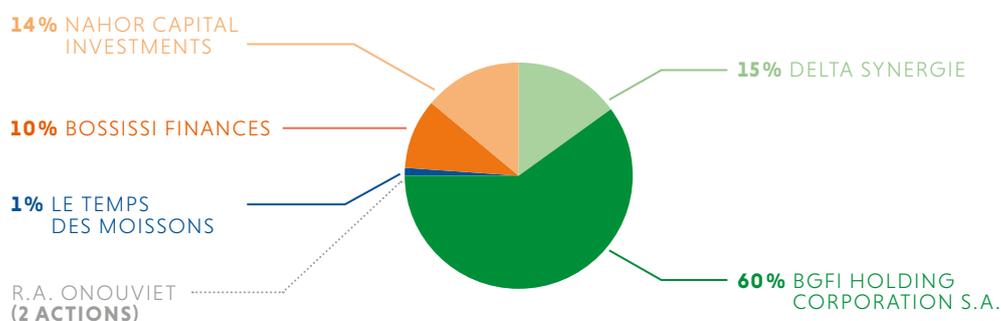
Le taux de couverture de la marge de solvabilité est de 258% avant affectation (min : 100%).

LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Conformément aux dispositions du code CIMA, les engagements réglementés s'élèvent à 13 083 millions de francs CFA et les actifs admis en représentation s'élèvent à 18 586 millions de francs CFA, soit un taux de couverture de 142% (min : 100%). Après application des limites de dispersion, ce taux est réduit à 96%.

La composition du capital d'Assinco S.A.

Le capital de 5 milliards de francs CFA est réparti entre 6 actionnaires :



Extraits du bilan social

AU 31/12/2016

Nombre d'emplois : **62**
Répartition femmes/hommes : **55% / 45%**
Ancienneté moyenne : **9 ANS**
Âge moyen : **39 ANS**
Départ 2016 : **1 SEUL**

En 2016 cinq cadres, dont quatre directeurs, ont bénéficié d'une formation en management dispensée par HEC Paris.

En complément, la formation technique dispensée par l'école polytechnique d'assurance EPA Paris a concerné huit cadres dont deux directeurs. Assinco, comme l'ensemble des filiales du Groupe BGFIBank, dédie un axe de son plan d'action à l'Excellence Humaine.

« Assinco, comme l'ensemble des filiales du Groupe BGFIBank, dédie un axe de son plan d'action à l'Excellence Humaine. »

L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance

LA DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Stephen MOUSSIROU depuis le 30/11/2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

Richard Auguste ONOVIET

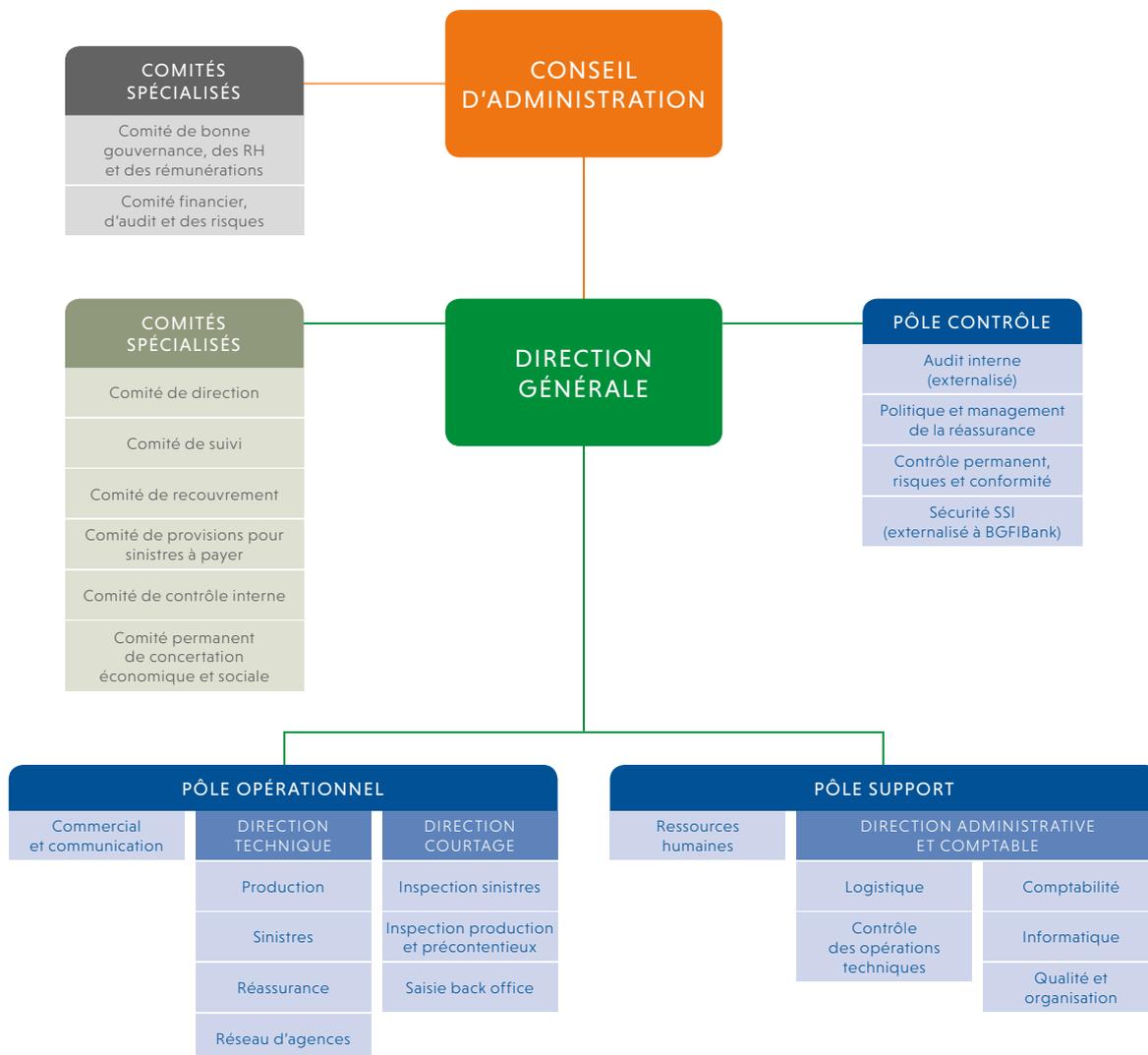
MEMBRES :

- Claude AYO IGUENDHA
- BOSSISSI Finances,
représenté par M^{me} Aminata BA
- Delta Synergie,
représenté par M. Jérôme ANDJOUA
- NAHOR Capital,
représenté par M^{me} Henriette SAMAISSA
- BGFI Holding Corporation,
représentée par M. Ulrich MENGUE
- Christian KERANGALL
- Emma MAISONNEUF
- Eugénie NDENDE
- Henri Claude OYIMA



STEPHEN MOUSSIROU,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
D'ASSINCO

L'organigramme



Les instances de gouvernance

UNE GOUVERNANCE STABLE AVEC UN MANAGEMENT RENOUVELÉ

Après le départ de l'ancien directeur général qui a quitté l'entreprise en juillet 2016, celui-ci a été remplacé par Monsieur Stephen MOUSSIROU, en décembre 2016.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs, et se réunit au moins à trois reprises au cours d'un exercice :

- une session au premier trimestre, pour arrêter les comptes de l'exercice précédent ;
- une session au terme du premier semestre, pour évaluer les réalisations à mi-parcours et les prévisions de clôture de l'exercice ;
- une session budgétaire en fin d'année.

Le conseil d'administration garantit la cohérence des actions de la direction générale et s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires* ainsi que de l'application des décisions du conseil et recommandations des diverses missions d'audit.

L'organe de surveillance a créé des comités spécialisés, composés d'administrateurs, afin de renforcer sa mission :

- le comité Financier, d'Audit et des Risques,
- le comité de Bonne Gouvernance, des Ressources Humaines et des Rémunérations.

L'ORGANISATION EXÉCUTIVE D'ASSINCO

La direction générale s'appuie sur les pôles suivants :

- un pôle opérationnel,
- un pôle support,
- un pôle contrôle.

LE PÔLE OPÉRATIONNEL vient en appui de la direction générale, notamment en matière d'actions et pratiques commerciales et techniques, et réalise des prestations à destination des assurés et tiers victimes. Composition :

- la direction Technique,
- la direction Courtage,
- le département Production,
- le département Sinistres,
- le département Commercial et Développement,
- le département Inspection,
- le département Réassurance.

LE PÔLE SUPPORT fournit les ressources nécessaires pour la réalisation des prestations envers les assurés et tiers victimes. Composition :

- la direction Administrative et Comptable,
- le département Comptabilité,
- le département Informatique,
- le département Ressources Humaines,
- le service Qualité,
- le service Logistique.

LE PÔLE CONTRÔLE s'assure du bon fonctionnement des activités et de la maîtrise des risques. Composition :

- le département du Contrôle Permanent,
- le département du Contrôle de gestion,
- les départements Conformité, Sécurité et Audit interne.

Ces activités sont directement rattachées à la direction générale.

* Organe de régulation – CIMA :
Confédération Interafricaine des Marchés d'Assurance
Référentiel légal, juridique et comptable : OHADA

LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE EXÉCUTIF D'ASSINCO EST ORGANISÉ PAR LA TENUE ET L'APPLICATION DES DÉCISIONS DE SIX COMITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

1. **LE COMITÉ DE DIRECTION** regroupe tous les directeurs. Il se réunit une fois par mois et traite de toutes les activités et résultats de la compagnie d'assurance. Il suit notamment la formation du résultat technique : respect de la politique de souscription et tarification, commissionnement des intermédiaires, sinistralité par branche et résultat de réassurance. Mais également les problématiques financières de placement, gestion de trésorerie et autres risques juridique, fiscal, réglementaire.
2. **LE COMITÉ DE SUIVI** regroupe tous les directeurs et chefs de département. Il se réunit une fois par semaine. Ce comité est une revue transversale de l'activité permettant des échanges sur le déploiement des politiques de la compagnie, le pilotage des projets, les problématiques techniques, les résultats commerciaux et financiers.
3. **LE COMITÉ DE RECOUVREMENT** regroupe tous les directeurs ainsi que le chef comptable, le responsable du Contrôle Permanent et le comptable chargé du recouvrement. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il statue sur les actions de recouvrement, provisions et annulation de primes et/ou de créances.
4. **LE COMITÉ DE PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER** regroupe tous les directeurs ainsi que les responsables et superviseurs du département Sinistres. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il analyse et gère tous les dossiers de sinistres en suspens majeurs ou présentant une importante antériorité, ainsi que les recours, impactant la charge de sinistre de la compagnie.
5. **LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE** regroupe tous les directeurs ainsi que le responsable du contrôle permanent et le responsable de l'informatique. Il se réunit une fois par trimestre, sous la supervision de la direction générale.
6. **LE COMITÉ PERMANENT DE CONCERTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE** réunit, autour de la direction générale, le responsable des ressources humaines et les délégués du personnel. Il traite les questions liées à l'épanouissement des ressources humaines et au climat social dans la compagnie. Il se réunit une fois par semestre.



LE COMITÉ DE DIRECTION



LE COMITÉ DE SUIVI



LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux actionnaires de la société Assinco S.A.,
Libreville

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Assinco S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Assinco S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le code des assurances de la CIMA.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités

du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION (ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE) RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le conseil d'administration.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le code des assurances de la CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables au Gabon, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 746 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre de titres nominatifs de la société. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur l'existence et la tenue conforme de ce registre.

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Libreville, le 11 avril 2017

Le commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers

Anaclet Ngoua, Expert-comptable agréé Cémac



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux actionnaires de la société Assinco S.A.,
Libreville

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé ou depuis la clôture dudit exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC BGFI HOLDING CORPORATION (BHC)

Au titre de l'exercice 2016, votre société a comptabilisé une charge de FCFA 225 millions concernant l'assistance technique fournie par la société BHC.

Cette assistance est relative aux domaines suivants : gestion des ressources humaines, formation, communication et marketing, juridique et fiscal, audit et système de contrôle interne, gestion du système d'information, achats-logistique, suivi des risques et conformité, qualité-sécurité-environnement, contrôle comptable et de gestion.

Libreville, le 11 avril 2017
Le commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers
Anaclet Ngoua, Expert-comptable agréé Cémac



Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 2016

EN FRANCS
CFA

ACTIF

	Montant bruts 2016	Amortissements et provisions	Montants nets 2016	Totaux partiels 2016
Frais et valeurs incorp. immobil.	695 138 198	474 756 643	220 381 555	
Terrains	708 550 000		708 550 000	
Immeubles	879 201 390	655 913 950	223 287 440	
Autres immobilis. corporelles	1 024 244 236	470 768 666	553 475 570	
Immob. en cours av. et acomptes	896 613 271		896 613 271	
Créances immobilisées	528 850 790		528 850 790	
Titres de participation	2 775 409 300	334 800 000	2 440 609 300	
Bons d'équipement			0	
Autres titres	5 989 922 857		5 989 922 857	
S/ TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	13 497 930 042	1 936 239 259	11 561 690 783	11 561 690 783
Provisions s/ primes	2 016 701 530		2 016 701 530	
Provisions s/ sinistres	2 028 657 216		2 028 657 216	
Autres provisions	2 296 308 141		2 296 308 141	
PROV. TECHNIQUES S/ CESSIONS	6 341 666 887	0	6 341 666 887	6 341 666 887
Comptes courants des réassureurs	2 445 892 345		2 445 892 345	
Comptes courants des courtiers	1 720 014 575		1 720 014 575	
Créances sur les assurés	225 408 855	71 273 223	154 135 632	
Personnel	9 238 272		9 238 272	
État	120 071 286		120 071 286	
Débiteur divers	10 645 457		10 645 457	
Comptes de régularisation	618 151 324		618 151 324	
Chèques et coupons à encaisser	0		0	
Banques et chèques postaux	8 594 549 680		8 594 549 680	
Caisse	3 092 786		3 092 786	
S/ TOTAL RÉALISABLE DISPONIBLE	13 747 064 580	71 273 223	13 675 791 357	13 675 791 357

TOTAL ACTIF

31 579 149 026

PASSIF

	Montants nets 2016	Totaux partiels 2016
Capital appelé versé	5 000 000 000	
Capital appelé non versé	0	
Réserve légale	800 000 000	
Réserves sur plus-value à reinv.	5 739 180 000	
Réserve facultative	75 000 000	
Report à nouveau	7 020 008	
S/ TOTAL FONDS PROPRES	11 621 200 008	11 621 200 008
Provisions pertes et charges	0	
S/ TOTAL PERTES ET CHARGES	0	0
Dépôts des réassureurs	2 423 883 947	
S/ TOTAL DETTES À LONG ET MOYEN TERME	2 423 883 947	2 423 883 947
Primes sinistres	2 696 979 215 9 721 144 658	
S/ TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	12 418 123 873	12 418 123 873
Compte courant des réassureurs	1 488 763 999	
Compte courant des courtiers	1 544 503 715	
Comptes courants agents assurés	207 936 720	
Personnel	32 175 995	
État	610 197 563	
Actionnaires	44 557 085	
Crediteurs divers	106 076 743	
Compte de régularisation de la gestion	878 881 110	
Chèques à encaisser	0	
Banques	0	
S/ TOTAL EXIGIBLE À MOYEN ET COURT TERME	4 913 092 930	4 913 092 930
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	202 848 268	202 848 268
● TOTAL PASSIF	31 579 149 026	31 579 149 026

Compte d'exploitation générale

AU 31 DÉCEMBRE 2016

EN FRANCS
CFA

DÉBIT

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
CHARGES DE SINISTRES NETTES DE RECOURS			
Prestations et frais payés	5 566 954 384	981 790 107	4 585 164 277
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	10 367 079 779	5 139 368 782	5 227 710 996
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	11 330 540 090	5 500 553 647	5 829 986 443
<hr/>			
Prestations et frais de l'exercice	4 603 494 073	620 605 243	3 982 888 830
Charges de commissions	1 906 952 945	893 028 069	1 013 924 876
<hr/>			
AUTRES CHARGES			
Frais du personnel	1 092 732 068		
Impôts et taxes	349 079 369		
Travaux, fournitures et services extérieurs	828 829 293		
Transports et déplacement	36 638 707		
Frais divers de gestion	466 283 079		
Dotations aux amortissements et provisions	210 073 351		
<hr/>			
Autres charges de l'exercice	2 983 635 867		
<hr/>			
Commissions et autres charges	4 890 588 812	893 028 069	3 997 560 743
<hr/>			
Charges de placements sur titres			98 038 282
Frais financiers sur immeubles de placement			15 644 286
Autres frais			43 923 828
Dotations aux amortissements des valeurs de placement			63 000 000
<hr/>			
SOLDE CRÉDITEUR			88 930 737
<hr/>			
TOTAL			8 289 986 706

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
PRIMES			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	13 568 450 798	5 826 854 100	7 741 596 698
À ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	2 706 232 131	2 321 091 374	385 140 757
À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	2 846 676 942	2 142 217 793	704 459 149
Primes de l'exercice	13 428 005 987	6 005 727 684	7 422 278 306
Produits des placements sur titres	166 550 913		
Produits financiers sur immeubles de placement	35 430 000		
Autres produits	634 705 979		
AUTRES PRODUITS			
Subventions d'exploitation			
Produits accessoires	31 021 508		
Travaux fait par l'entreprise pour elle-même			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice	0		
TOTAL			8 289 986 706

Compte général de pertes et profits

AU 31 DÉCEMBRE 2016

EN FRANCS
CFA

DÉBIT

Pertes d'exploitation de l'exercice	
Perte sur exercices antérieurs	1 040 274 876
Provisions pour moins-values, à la clôture de l'exercice	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Dotation de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler)	
Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement	
Fonds d'établissement constitué	
Réserve pour fluctuations de change	
Dotation aux provisions pour pertes	
Dotation aux provisions pour dépréciation	
Pertes exceptionnelles	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	
Pertes de change	
Sur cessions de monnaies étrangères	
Sur conversion de monnaies étrangères	
Subventions exceptionnelles accordées	
Autres pertes	
Impôts sur les bénéfices	135 684 508
BÉNÉFICE OU EXCÉDENT NET TOTAL	
→ solde créditeur	202 848 268
TOTAL	1 378 807 652

EN FRANCS
CFA

CRÉDIT

Profits d'exploitation de l'exercice	88 930 737
Profits sur exercices antérieurs	741 009 464
Provisions pour moins-values, à l'ouverture de l'exercice	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Reprise sur provisions antérieures	500 917 451
Utilisation de provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles	
Profits exceptionnels	
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	0 47 950 000
Profits de change	
Sur cessions de monnaies étrangères	
Sur conversions de monnaies étrangères	
Profits résultant de subventions d'équipement	
Subventions d'équilibre reçues	
Autres profits	
PERTES OU INSUFFISANCE NETTE TOTALE	
→ solde débiteur	

TOTAL

1 378 807 652

Les engagements réglementés et leur couverture – dommage

EN FRANCS
CFA

I – MONTANT DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE

Provisions pour risques en cours	2 696 979 215
Provisions pour sinistres à payer	9 721 144 658
Provisions mathématiques	0
Autres provisions techniques	0
Autres engagements réglementés	664 987 194
➊ TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	13 083 111 067

II – ACTIFS REPRÉSENTATIFS

	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'État	1 214 000 000	1 214 000 000	1 214 000 000
Obligations des organismes internationaux	128 780 000	128 780 000	128 780 000
Obligations des institutions financières	3 950 000 000	3 950 000 000	1 308 311 107
Autres obligations	0	0	0
Actions cotées	0	0	0
Action des entreprises d'assurance	1 315 012 500	1 315 012 500	1 308 311 107
Actions et obligations des sociétés commerciales	1 822 739 657	1 822 739 657	1 822 739 657
Actions des sociétés d'investissement	0	0	0
Droits réels immobiliers	1 560 703 751	1 560 703 751	1 560 703 751
Prêts garantis	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0
Autres prêts	0	0	0
Dépôts en banque	8 594 440 185	8 594 440 185	5 233 244 427
SOUS-TOTAL 1 – ENSEMBLE DES VALEURS MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES ASSIMILÉES	18 585 676 093	18 585 676 093	12 576 090 048
Avances sur contrat des sociétés vie	0	0	0
Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)	0	0	0
Primes ou cotis. de moins de trois mois des stés vie	0	0	0
Primes ou cotis. de moins d'un an des stés accident sauf transport	0	0	0
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports	0	0	0
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement	0	0	0
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	0	0	0
Créances sur les cédants	0	0	0
SOUS-TOTAL 2 – ENSEMBLE DES AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION	0	0	0
➋ TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION	0	0	12 576 090 048
Taux de couverture avant dispersion			142,06%
Taux de couverture après dispersion			96,12%

Calcul de la marge de solvabilité – dommage

EN FRANCS
CFA

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS (art 337-1)	Année 2014	Année 2015	Année 2016
1) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
2) La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement	0	0	0
3) Emprunt pour fonds social complémentaire	0	0	0
4) Réserves réglementaires ou libres	0	500 000 000	875 000 000
5) Bénéfices reportés et de l'exercice	907 216 639	755 019 962	209 868 276
6) Plus-values sur éléments d'actifs	0	0	0
7) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0	0	0
8) Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0	0	0
9) TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8)	5 907 216 639	6 255 019 962	6 084 868 276
10) Pertes reportées et de l'exercice	0	0	0
11) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement	28 890 151	38 404 543	37 230 127
12) Amort. restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	289 099	1 814 183	0
13) TOTAL (10+11+12)	29 179 250	40 218 726	37 230 127
14) MARGE DISPONIBLE (9 - 13)	5 878 037 389	6 214 801 236	6 047 638 149

CALCUL RÉGLEMENTAIRE	Année 2014	Année 2015	Année 2016
MÉTHODE DES PRIMES (article 337-2 a)			
a) Primes émises nettes d'annulations	17 637 069 390	17 389 760 191	13 568 450 798
b) Charges de sinistre nettes de réassurance	4 285 585 190	3 684 678 274	3 982 888 830
c) Charges de sinistre brutes de réassurance	7 753 084 153	6 017 668 475	4 603 494 073
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	55,28%	61,23%	86,52%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	3 527 413 878	3 477 952 038	2 713 690 160
f) MARGE MINIMALE (e x d)	1 949 808 925	2 129 584 633	2 347 852 751
MÉTHODE DES SINISTRES (article 337-2 b)			
g) Charge de sinistre brutes des 3 dernières années	17 939 321 934	19 464 860 197	18 498 876 057
h) Charges de sinistre moyennes (g/3)	4 898 561 247	6 488 286 732	6 166 292 019
i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	55,28%	61,23%	86,52%
j) Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%)	1 224 640 312	1 622 071 683	1 541 573 005
k) MARGE MINIMALE (j x i)	676 930 661	993 210 629	1 333 750 800
l) MARGE À RETENIR (si k > f alors k sinon f)	1 949 808 925	2 129 584 633	2 347 852 751

DÉTERMINATION DE LA MARGE	Année 2014	Année 2015	Année 2016
m) SURPLUS DE MARGE (12 - l)	3 928 228 464	4 085 216 603	3 699 785 397
n) DÉFICIT DE MARGE (l - 12)	0	0	0

LES RÉSEAUX D'ASSINCO

RÉASSUREURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

RÉASSUREURS CESSIONS LÉGALES



RÉASSUREURS INTERNATIONAUX



PARTENAIRES



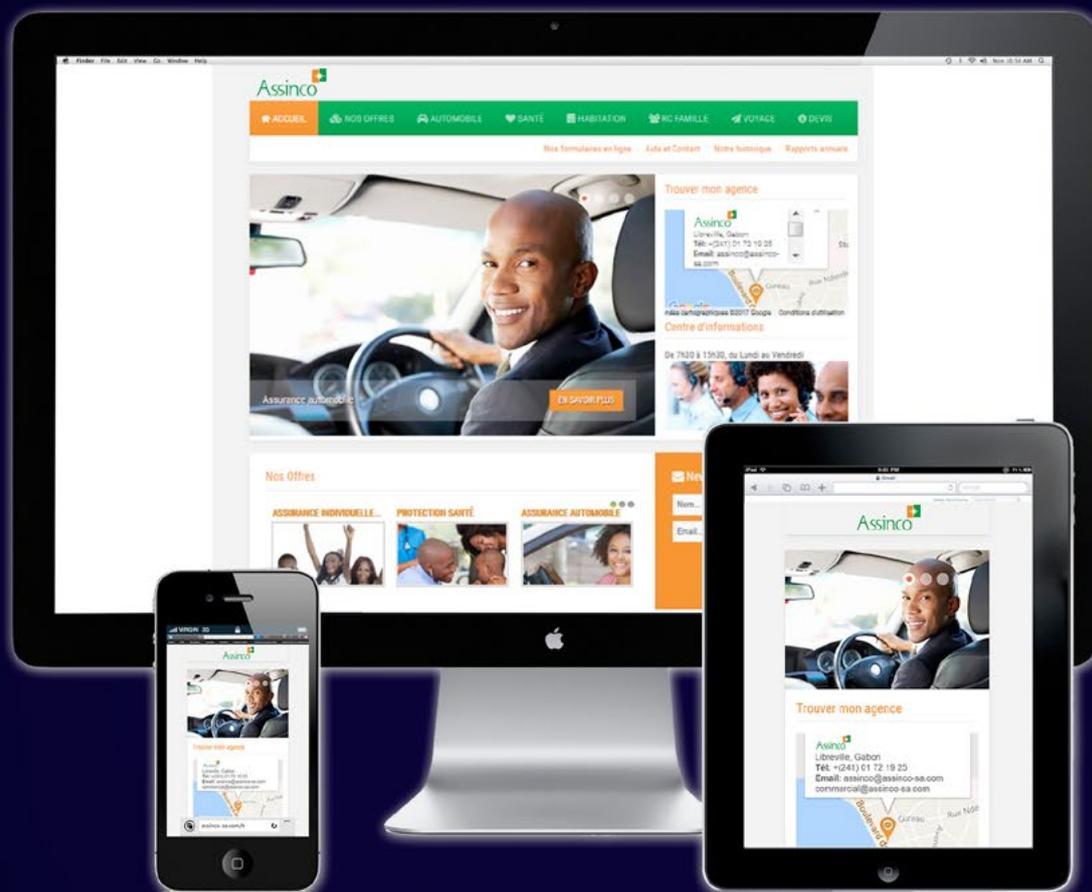
INTERMÉDIAIRES AU GABON

Alliance	Gabonaise de Courtage d'Assurance (GCA)
Aria GA	GE CAR
ARL	Gras Savoye Gabon
Ascoma Gabon	La Ruche Assureur Conseil
Assureurs Conseils Réunis (ACR)	SACAR
Contact Assurance	SOLICAR

MEMBRES DU RÉSEAU GLOBUS

Algérie	SALAMA ASSURANCES
Angola	A MUNDIAL SEGUROS
Bénin	L'AFRICAIN DES ASSURANCES
Botswana	PHOENIX
Burkina Faso	SONAR IARD
Burundi	BICOR S.A.
Cameroun	ACTIVA ASSURANCES
Congo Brazzaville	ASSURANCES GENERALES DU CONGO
Côte-d'Ivoire	LA LOYALE ASSURANCES
Egypte	ORIENT TAKAFUL INSURANCE
Érythrée	NATIONAL INSURANCE CORPORATION OF ERITREA
Gabon	ASSINCO
Gambie	ROYAL INSURANCE
Ghana	ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE
Guinée Équatoriale	L'AFRICAIN DES ASSURANCES
Guinée	UGAR - ACTIVA ASSURANCES
Ile Maurice	MAURITIUS UNION ASSURANCE
Kenya	JUBILEE
Liberia	ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE
Madagascar	ARO
Malawi	GENERAL ALLIANCE INSURANCE LIMITED
Mali	LAFIA
Maroc	ATLANTA
Mauritanie	N.A.S.R
Mozambique	GLOBAL ALLIANCE SEGUROS INSURANCE
Niger	N.I.A
Nigeria	LEADWAY
Ouganda	JUBILEE
Rwanda	RADIANT
Sao Tomé-et-Principe	SAT
Sénégal	SALAMA ASSURANCES
Sierra Leone	ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE
Soudan	UNITED INSURANCE COMPANY
Sud soudan	NEW SUDAN INSURANCE COMPANY
Tanzanie	JUBILEE
Tchad	STAR
Togo	FIDELIA ASSURANCES
Tunisie	COMAR
Zambie	PHOENIX
Zimbabwe	NICOZ DIAMOND





Visitez **www.assinco-sa.com**,
le nouveau site d'Assinco disponible
depuis janvier 2016.



Éditeur responsable : direction générale d'Assinco
Conception et mise en page : De Visu Digital Document Design S.A. (www.devisu.com)
Rédaction : Philippe Fourny (p.fourny@devisu.com) avec la participation
de Marc Everaert et l'input de cadres et dirigeants d'Assinco
Photos : Istock et Shutterstock (couverture) - sources diverses Assinco
Impression : Artoos | Hayez, Belgique



Immeuble Concorde
boulevard de l'Indépendance
BP7812, Libreville - Gabon

www.assinco-sa.com